



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence : 2026-024

Objet : Arrêté portant désignation des représentants de la collectivité au sein de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail

ARRÊTÉ DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°GD 14/22 du 17 mars 2022 créant un Comité social territorial commun entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et le CCAS de la Ville de Dole,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°GD 58/22 du 23 juin 2022 fixant à 6 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité, et Conditions de Travail (FSSSCT)

Considérant la nécessité de désigner les représentants de l'organe délibérant suite aux renouvellement de mandat,

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants des collectivités relevant de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité, et Conditions de Travail (FSSSCT) commune placée auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger au sein de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité, et Conditions de Travail (FSSSCT) commune de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du CCAS de la Ville de Dole placée auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

REPRESENTANTS TITULAIRES :

- Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY, 5^{ème} Vice-président
- Madame Maryline MIRAT, 1^{ère} Adjointe et membre du bureau déléguée
- Monsieur Patrice CERNELA, conseiller municipal et conseiller communautaire
- Monsieur Bernard GUERRIN, 3^{ème} Vice-président
- Madame Séverine CALINON, membre du bureau déléguée
- Monsieur Olivier LACROIX, membre du bureau délégué

REPRESENTANTS SUPPLEANTS :

- Madame Laetitia CUSSEY, conseillère municipale
- Monsieur Gilles CHAFFANGE, 10ème Adjoint et conseiller communautaire
- Monsieur Jean-Baptiste VOINOT, Directeur Général des Services
- Madame Céline BRESSAND, Directrice Générale Adjointe
- Madame Catherine CHEVALIER, Directrice des Ressources Humaines
- Madame Anaïs MAGNIN, Directrice des Politiques Territoriales

Article 2 : La présidence de la FSSSCT est assurée par Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de Dole,
- * Service de Gestion Comptable de Dole,
- * Direction des Ressources Humaines,
- * Représentants de la collectivité.

Fait à Dole le, 13 mai 2026

Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE

